

Monsieur le Président, même si nous n'avons pu nous mettre d'accord sur des conclusions, ma délégation est heureuse de la teneur de cette réunion et de la manière dont elle s'est déroulée. Nous avons examiné avec franchise et minutie la nature des obstacles à des déplacements et contacts plus libres. La plupart des délégations ici réunies ont pris davantage conscience, peut-être, de l'importance vitale de la notion du droit de quitter son pays et d'y rentrer. Si certains pays respectaient ce droit, cet engagement international, comme le font la plupart des États signataires de la CSCE, la plupart des difficultés que nous avons identifiées se trouveraient balayées d'un seul coup. Mais, malheureusement, il n'était que trop évident que l'Union soviétique et certains autres pays du Pacte de Varsovie ne sont pas prêts à reconnaître ce droit dans l'avenir prévisible, ni à discuter de manière sérieuse ou constructive de l'élément humain de l'Acte final. Vu cette malheureuse réalité, il incombe aux États qui continuent de ne pas laisser sortir librement leurs citoyens de leur territoire de faire preuve du maximum de souplesse, de se montrer sensibles aux préoccupations d'ordre humanitaire et d'alléger, dans toute la mesure du possible, le terrible fardeau que ces contraintes font peser sur l'esprit humain.

Le débat a révélé que des progrès ont été réalisés dernièrement, dans certains pays, en vue d'un allègement des frustrations et des tribulations découlant des entraves imposées à la liberté des citoyens de quitter leur pays et d'y rentrer. Il a montré cependant qu'il existe toujours, dans quelques États, une attitude rigide due, semble-t-il, à des craintes excessives ou à un sentiment d'insécurité, ainsi qu'une indifférence persistante des responsables à l'égard des problèmes humanitaires. La manière dont sont traitées certaines personnes qui cherchent à quitter certains pays -- manière qui traduit au mieux l'incompréhension, au pire une hostilité active -- laisse au monde une image peu attrayante qui peut avoir une série de conséquences négatives. Il nous vient immédiatement à l'esprit les exemples des juifs soviétiques et de la minorité turque en Bulgarie.

Il est ressorti également de notre débat, en ce qui concerne les voyages pour visite à la famille et la réunion des familles, que nous n'avons pas simplement affaire aux problèmes des longues séparations familiales dues aux conséquences de la Deuxième Guerre mondiale, mais aux effets directs, à une époque plus récente, des systèmes de contrôle des sorties mis en oeuvre dans certains pays. Les